



Commune 380/WOLSCHWILLER

Mairie de Wolschwiller
2 rue de l'Église
68480 WOLSCHWILLER

WEISS Stéphane

Dossier suivi par

Tél. : 03.89.55.64.90

Mail : stephane.weiss@caaa68.fr

Cotisations foncières
Extrait du rôle de l'année 2025

380/WOLSCHWILLER

Cultures	Superficie	Jours	Total jours	Gain	Salaires	Taux	Unités
Terres	310	80	24 800	56,57	1 402 936	11,00	15 432 296
Prés	138	80	11 040	56,57	624 532	11,00	6 869 860
Vergers	12	80	960	56,57	54 307	11,00	597 379
Vignes	0	300	0	56,57	0	12,00	0
Forêt	502	7	3 514	56,57	198 786	20,00	3 975 739
Landes	3	5	15	56,57	848	5,00	4 242
Carrières	0	5	0	56,57	0	5,00	0
Etangs	1	5	5	56,57	282	5,00	1 414
Jardins	1	300	300	56,57	16 971	11,00	186 681
Totaux	967		40 634		2 298 662		27 067 611

Coefficient de répartition : 0,350

Montant de la cotisation : 9 468 €

Argent de chasse versé en totalité, comme en 2024 : 9 468 €

Cotisation répartie entre les propriétaires fonciers de la commune : 0 €

Le paiement de l'argent de chasse d'un montant de 9 468 € doit être effectué sur le compte suivant :
FR33 4003 1000 0100 0017 4108 X31 / CDCGFRPPXXX

Mis en ligne le 17 mars 2025 par M. Sylvain GABRIEL, Maire de Wolschwiller.

REÇU LE 14 MAR. 2025

REPONDU LE

Mulhouse, le 13 mars 2025

Madame, Monsieur le Maire,

En application des textes qui régissent le recouvrement des cotisations d'assurance-accidents agricoles dans les départements du Rhin et de la Moselle, nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint l'extrait du rôle des cotisations foncières de l'année 2025.

Cet extrait est à **afficher en mairie pendant 15 jours** suivant sa réception et son affichage à annoncer selon l'usage local.

Toute observation à l'encontre du contenu du présent extrait, notamment celle relative au montant de la cotisation couvert par le produit des baux de chasse, doit être formulée impérativement avant le **31 mars 2025**.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président


Jean-Michel HABIG